



© F. BLANC

# PRENDRE PART AU SYNDICAT

**C**et éditorial est écrit à la veille du CCN, le Comité confédéral national de Force Ouvrière. Nos militants savent que cette instance, qui se réunit statutairement deux fois par an, est composée des représentants des Unions départementales et des Fédérations, de l'UCR (Union confédérale des retraités) et bien sûr du Bureau confédéral et de la Commission exécutive. Elle a la charge de débattre de l'activité, des positions et de l'administration de la confédération. Ce sont 180 membres qui siègent donc, et dans le contexte sanitaire actuel, nous avons dû, à deux reprises, en repousser la réunion qui aurait dû se tenir en mars. Toutes et tous ne seront pas présents sur place, mais pourront y participer en visioconférence. Nous respecterons bien sûr les dispositions assurant de se préserver de tout risque.

Mais il était important que l'on puisse le tenir. Important car on mesure à quel point l'action syndicale libre et indépendante est indispensable. Comme nous l'avons dit à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai, FO, ses militants et syndicats, malgré cette situation extraordinaire – à plusieurs titres – n'ont pas baissé la garde. Ce CCN démontrera que la confédération FO ne baissera pas la garde. Nous n'avons eu de cesse d'alerter : notre détermination n'a pas fléchi si d'aventure le gouvernement s'aventurait à faire revenir le dossier de la réforme

des retraites. Nous avons prévenu que nous agirions pour empêcher cette contre-réforme de l'Assurance chômage pour laquelle s'obstine le gouvernement. Notre recours au Conseil d'État vient d'être déposé, et trois autres confédérations ont fait de même. Le Conseil d'État vient d'ailleurs de nous donner raison contre les dispositions dérogatoires excessives et sans fondement sanitaire prises au titre de l'État d'urgence sur les délais de consultation des CSE (Conseil social et économique). Le gouvernement, qui met souvent en avant le dialogue social, ferait bien d'entendre

## *À nous de travailler pour gagner de nouvelles implantations!*

ce que nous disons. Cela vaut tout autant quand nous contestons l'extension à huit jours de la possibilité pour l'employeur d'imposer des dates de congé sans préavis ou d'ouvrir plus encore les autorisations de travail le dimanche. Nous savons que pour être entendus, il nous faut peser, exprimer le rapport de force en notre faveur, en faveur de l'intérêt des salariés que nous représentons. Il dépend avant tout de notre nombre. Depuis 2008, nous sommes soumis à l'évaluation de la représentativité syndicale par la collecte des résultats

d'élections professionnelles dans les entreprises. Cet éditorial est écrit à la veille de la publication du dernier cycle – 2017 à 2020. Les élections durant cette période ont été très largement perturbées par les contraintes résultant des ordonnances de 2017, qui ont imposé la disparition des instances représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT), concentrées au sein du CSE avec une réduction du nombre de représentants, et obligé à une accélération des processus. On a déjà vu à quel point le dernier scrutin pris en compte – celui des TPE –, à la fois par son caractère artificiel et une organisation défailante, pouvait difficilement être interprété. Quoi qu'il en soit, et quels que seront les résultats, nous devons relever les défis du développement. Dans les entreprises, en renforçant notre présence : là

où nous sommes nous enregistrons de bons résultats. À nous de travailler à gagner de nouvelles implantations. Cet éditorial est écrit alors que se tient le congrès de l'Union départementale de Charente-Maritime. Ici, comme dans tous les départements, depuis la crise sanitaire, des PME et des très petites entreprises, des secteurs en sous-traitance exacerbée, nombre de salariés qui sont dispersés ou isolés se sont tournés vers nos syndicats et délégués. À nous de les convaincre de prendre part au syndicat.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)